



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 18 janvier 2023 - PV N°19

PRESENTS : MM. DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSES : Mme Anne-Marie COMBEAU - MM. RAGNIER Christian - COMBEAU Jean Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNÉE DES 14 et 15 JANVIER 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50188.1 CHÂTEAU L'EVÈQUE - PAYS DE L'EYRAUD

Poule B 51283.1 BERGERAC LACATTE 2 - BERGERAC STELLA

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51459.1 PERIGORD NOIR 2 - SARLAT CARSAC Ent. 4

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

53543.1 COC CHAMIERS 1 - NONTRON SAINT PARDOUX 1

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50279.1 PERIGORD NOIR - RIBERAC 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51064.1 LIMEUIL FC 3 - BELVES FC 2

PERIGORD NOIR 2 - SARLAT CARSAC Ent. 4

FEUILLE DE MATCH NON CONFORME OU INCOMPLETE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50279.1 PERIGORD NOIR

FORFAIT D'UNE JOURNÉE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue par forfait sur le score de 3 buts à 0 et pénalisée d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51061.1 MARQUAY TAMNIES 2

CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

224817571 PRIGONRIEUX 2 - BOULAZAC 2 du 07/01/2023

Participation d'un joueur suspendu de BOULAZAC 2 (PV intégral disponible uniquement sur Footclubs)..